



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 063-18

Objet : *RD - Organisation de l'accueil des gens du voyage pendant la période des grands passages - Approbation de la convention entre La Sasson, Chambéry métropole - Cœur des Bauges, Grand Lac, Cœur de Savoie et la Communauté d'agglomération Arlysère relative au financement des postes de médiateur départemental des grands passages*

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 14

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - David Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Christophe Richel - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 063-18

objet **RD - Organisation de l'accueil des gens du voyage pendant la période des grands passages - Approbation de la convention entre La Sasson, Chambéry métropole - Cœur des Bauges, Grand Lac, Cœur de Savoie et la Communauté d'agglomération Arlysère relative au financement des postes de médiateur départemental des grands passages**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est compétente en matière d'accueil des gens du voyage.

Dans ce cadre, elle participe à l'accueil des grands passages, dans une logique de mutualisation avec les autres intercommunalités du département (Grand Lac, Cœur de Savoie et Communauté d'agglomération Arlysère), en cofinçant le poste de médiateur départemental.

Ce poste est porté par l'association La Sasson, désignée opérateur unique pour les quatre intercommunalités.

Le médiateur est l'interlocuteur entre les groupes de grands passages et les collectivités, avec notamment pour mission de mettre en œuvre une procédure d'évacuation des installations illicites rapide et dissuasive.

Il est précisé que le médiateur assume ses missions en complémentarité avec celles confiées au gestionnaire de l'aire de grand passage de La Ravoire (prestation assurée par Saint-Nabor Services). Pour 2018, il est proposé de reconduire comme en 2017 à la fois un poste à temps plein et un poste à temps partiel pour assurer les missions lors des week-ends.

La clé de répartition proposée entre les quatre intercommunalités est la suivante (sans changement depuis 2017) :

Intercommunalités signataires	Nombre d'habitants	Clé de répartition
Chambéry métropole - Cœur des Bauges	135 256	23 929 €
Grand Lac	74 404	13 163 €
Cœur de Savoie	36 488	6 455 €
Communauté d'agglomération Arlysère	62 079	10 983 €
Total	308 227	54 530 €

Le montant prévisionnel de l'action pour l'année 2018 s'élève à 54 530 € maximum, soit 23 929 € maximum à la charge de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Vu les statuts de Chambéry métropole-Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions conclues pour la mise en œuvre de la convention-cadre d'habitat adapté et pour l'accueil des gens du voyage,

Vu le budget 2018,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la participation de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la prise en charge des postes de médiateurs recrutés par l'association La Sasson pour l'année 2018 à hauteur de 23 929 € maximum,

Article 2 : précise que le montant de cette subvention sera ajusté en fonction des justificatifs fournis par l'association,

Article 3 : précise que cette somme sera versée à La Sasson selon les modalités suivantes : 80 % du montant seront versés à la signature de la convention et le versement du solde sera subordonné à la présentation avant le 31 décembre 2018 d'un bilan d'activités et financier détaillé certifié,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer la convention à venir ainsi que toute autre pièce à intervenir,

Article 5 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 063-18

Objet de l'acte : RD - Organisation de l'accueil des gens du voyage pendant la période des grands passages - Approbation de la convention entre La Sasson, Chambéry métropole - Cœur des Bauges, Grand Lac, Cœur de Savoie et la Communauté d'agglomération Arlysère relative au financement des postes de médiateur départemental des grands passages

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : Convention de financement des postes de médiateur des grands passages;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20855H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20855H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018